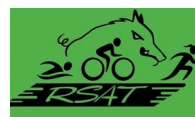




RÈGLEMENT du TRIATHLON du Lac de BAIRON



Jeudi 14 MAI 2026

Introduction

Cette épreuve, organisée par le **Rethel Sud-Ardenne Triathlon (RSAT)** figure au calendrier fédéral et donc soumise à la réglementation sportive 2026 de la FFTRI. Tout concurrent est censé connaître la réglementation, il reste tenu de lire ce règlement et d'assister aux exposés d'avant-course : celui de l'organisateur sur les points particuliers de l'épreuve notamment en termes de sécurité et celui de l'arbitre principal qui rappellera les règles fondamentales avant le début de chaque course. Les points avancés dans ce document ne sont pas exhaustifs.

L'organisation de l'épreuve est assurée par le contrat MAIF de la FFTRI. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vols, bris ainsi qu'en cas d'accident provoqué par un mauvais état de santé, l'état du terrain, chute ou au non respect du règlement.

Inscription

Pour participer à l'une des épreuves, il conviendra d'avoir une licence FFTRI Compétition en cours de validité ou pour les non licencié.e.s une « licence expérience » qui s'obtiendra lors de l'inscription en ligne sur <https://ledossard.com/>.

L'organisateur est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation (Art. 18-1 de la loi n°84-610 du 16/07/1984).

Les participants ou responsables/tuteurs des mineurs inscrits attestent être informés que le RSAT est autorisé à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de l'évènement, sur lesquelles le participant apparaîtrait.

L'inscription vaut acceptation du règlement.

Pour retirer son dossard, tout concurrent pourra être amené à justifier de son identité.

Eco responsabilité / Mixité

La manifestation bénéficie du double label « **Triathlon Durable** » et « **Mixité** ».

Les participants sont invités à respecter les règles et à s'inscrire dans la même éthique, ils s'engagent à respecter les arbitres, les bénévoles et les autres participants.

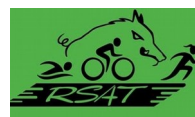
Identification

Sur chaque épreuve, les concurrents porteront à la cheville gauche une puce électronique (qui servira de témoin à échanger entre les équipiers pour les relais), ils recevront un autocollant à fixer sur la tige de selle du vélo, un autre sur le casque et un dossard à porter sur une ceinture avec minimum de 3 points obligatoires. Le dossard devra être porté devant en course à pied et dans le dos à vélo, et ce tout au long de l'épreuve, le numéro doit être lisible. Dans le cas contraire, l'athlète pourrait être disqualifié.

Il est de la responsabilité des athlètes de restituer leur puce à l'arrivée (s'y rendre en cas d'abandon). En cas de non respect, celle-ci sera facturée au participant.



RÈGLEMENT du TRIATHLON du Lac de BAIRON



Jeudi 14 MAI 2026

Parcours

Deux épreuves sont au programme de la journée, participation individuelle ou en relais de 2 ou 3 équipiers.

Triathlon S le matin :

750 m de natation dans le lac, 22 km de vélo sur route et 5 km de course à pied autour du lac en une seule boucle pour chacune des trois disciplines. Le départ sera donné à 10 h.

Triathlon M l'après-midi :

1500 m de natation dans le lac, 39 km de vélo sur route et 10 km de course à pied autour du lac en deux boucles pour la course à pied et également pour la natation avec sortie à l'australienne et une seule boucle pour le vélo. Le départ sera donné à 14 h.

En cas d'impossibilité d'organiser la partie natation, l'épreuve se transformera en duathlon.

Les concurrents seront responsables de leur décompte de tours (disqualification en cas de parcours incomplet) ainsi que de la gestion d'une éventuelle pénalité à effectuer à la fin du parcours cycliste suite à un avertissement d'un arbitre (carton bleu). Une « boîte de pénalité » sera installée à cet effet, à l'entrée de l'aire de transition.

Il n'est pas prévu de barrière horaire, cependant l'inscription sur l'épreuve M suppose que le concurrent soit à même de terminer dans un délai « raisonnable ».

Circulation

Les routes ne seront pas fermées à la circulation, il conviendra donc de rester vigilant et de respecter les règles du code de la route et en particulier de toujours rouler à droite.

Tout comportement dangereux ou anti sportif pourra être sanctionné d'une disqualification.

Aire de transition

Seuls les concurrents, l'organisation et l'arbitrage seront admis dans l'aire avant, pendant ou après les compétitions. Pour entrer et sortir de l'aire de transition avec son vélo, le concurrent devra montrer son dossard. Aucun équipement ou vêtement, autre que ceux nécessaires à la compétition ne seront admis. Les sacs et les caisses devront être déposés à l'endroit prévu pour ne pas gêner les autres concurrents.

Les vélos, obligatoirement en bon état, devront être placés sur les supports prévus à cet effet, le matériel de course sera correctement rangé à chaque transition à la place attribuée.

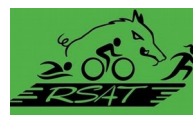
Arbitrage

Les arbitres officiels de la FFTRI présents veillent au respect des règles et sont seuls habilités à sanctionner les concurrents, le cas échéant. Leur décision est sans appel.

Les fautes mineures comme le non-respect des lignes de montée / descente de vélo, rangement des affaires, casque mis ou détaché ailleurs qu'à son emplacement etc... seront sanctionnées d'un carton jaune avec remise en conformité.



RÈGLEMENT du TRIATHLON du Lac de BAIRON



Jeudi 14 MAI 2026

Le vélo (gravel ou VTT acceptés) sera contrôlé à l'entrée du parc (prolongateur, roues, etc....) par le corps arbitral. Après ce passage, aucun réglage ne devra être refait.

L'aspiration / abri (drafting) n'est pas autorisé. Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

Remise des prix

		F	H
Épreuve S	Scratch	1,2 et 3	1,2 et 3
	Relais	1	1
Épreuve M	Scratch	1,2 et 3	1,2 et 3
	Relais	1	1